



Réservation au plus tard le 21 septembre 2020

Bulletin d'inscription

"Beau Dimanche Cheval en Chalaronne"

27 septembre 2020

*Il est mis à la disposition des cavaliers et attelages un parking pour les véhicules entre le mini golf et le camping en sortie sud de Montmerle sur la D933c départ-arrivée.
Un règlement spécifique est à renvoyer signé avec le bulletin d'inscription.
Toute personne prenant part à cette manifestation doit connaître le présent règlement.
Tout participant et accompagnant renonce à son droit à l'image pour toutes photos ou vidéos les concernant qui seraient utilisées sur les documents de Cheval en Chalaronne (plaquettes, affiches, flyers, site Internet...).*

Inscription individuelle

Nom : ----- Prénom : ----- Age : ---- Licence N°: -----
Adresse :-----
CP : -----Commune :-----
Tél : -----E-mail :-----
Nom du Cheval----- / N° SIRE----- N° Puce-----

Nom : ----- Prénom : ----- Age : ---- Licence N°: -----
Adresse :-----
CP : -----Commune :-----
Tél : -----E-mail :-----
Nom du Cheval----- / N° SIRE----- N° Puce-----

Total Nombre de participants

Tarif forfaitaire : 12€ x = € (cotisation annuelle 2021 comprise)

Frais de participation : chèque à l'ordre de «Cheval en Chalaronne»

Gratuit pour membres à jour de cotisation annuelle 2020 Cheval en Chalaronne
règlement par chèque à :

Cheval en Chalaronne Mairie – 01400 Châtillon sur Chalaronne

Je m'engage à respecter le règlement.

Signature _____

chevalenchalaronne@gmail.com

www.chevalenchalaronne.com

Règlement Equestre "Beau Dimanche Cheval en Chalaronne"

Ce règlement est applicable à tous les cavaliers participants au Rassemblement Equestre de Cheval en Chalaronne

Pendant toute la durée de la manifestation les chevaux restent sous la garde et la responsabilité du cavalier

les règles sanitaires en cours devront être respectées

Les chevaux

Ils doivent :

- être pucés et à jour de leurs vaccinations obligatoires.
- être en condition physique correcte et compatible avec l'activité pratiquée,
- être assurés (Responsabilité civile),
- être équipés avec du matériel en bon état et adapté,

Les cavaliers doivent être en possession du livret de leur cheval

Les cavaliers

Les cavaliers doivent croiser ou doubler les autres randonneurs, **en adoptant le pas**, en avertissant courtoisement;

Ils veilleront :

- à conserver les distances entre les chevaux (minimum 1,50 m)
- à signaler un cheval qui botte en attachant un ruban rouge à la queue.
- à ne jamais galoper sur le goudron.
- à ne pas affoler le bétail en trotant ou galopant sur un chemin longeant un pré
- à porter un casque ou une bombe, obligatoirement s'ils sont mineurs,
- à respecter les règles qui s'appliquent de façon générale aux cavaliers.

Ils doivent être bien assurés, pour eux-mêmes et pour leurs chevaux.

Je soussigné

Participant au rassemblement de Cheval en Chalaronne du 22 septembre 2019,
déclare avoir pris connaissance du règlement équestre de celui-ci et m'engage à
le respecter.

Fait à le

Signature :